



École Plantasanté

Formations en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie
Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr



Stage l'Essentiel de la Botanique et Initiation à l'Herboristerie : botaniser et apprendre les 50 principales plantes et bien d'autres plantes.

Aspects pratiques et dates 2025 :

Formateurs ou formatrices préparant les cours

- Partie botanique de terrain assurée sur 3 jours par **Eléa HEBERLE** (intervenant extérieur et organisateur de sorties botaniques, formée à la botanique de terrain à l'École Plantasanté, titulaire d'un D.U. de botanique de terrain, docteur en biologie, chercheuse et communicante scientifique ou **François CAYEUX** praticien en naturopathie, conseiller en plantes médicinales et aromatiques, botaniste, titulaire d'un D.U. de botanique de terrain.
- Partie herboristerie assurés par **Christian BUSSE** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie ou autres intervenants sur 2 jours.

L'encadrement

Est assuré par Christian BUSSE, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine et formateur en facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région
Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr

Tél répondeur : 06.45.33.75.04

Doc mis à jour le 26/06/24



Durée et lieu de la formation

Du samedi 5 au mercredi 9 juillet 2025, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, soit 30 heures de formation.

Lieu de l'action : 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM sous réserve de modification du lieu du stage.

Niveau requis

Pour vous inscrire à cette formation, il vous suffit :

- ✓ D'être majeur et d'avoir obtenu votre baccalauréat ou diplôme équivalent.
- ✓ De souhaiter en apprendre conseiller et/ou vendre plantes et huiles essentielles en vente libre, compléments alimentaires à base de plantes.

Informations complémentaires

- Modalités de déroulement : progression méthodique en botanique par famille de plantes avec des sorties sur le terrain et reconnaissance des simples ; ethnomédecine, ethnobotanique ; pharmacognosie ou connaissance des principales plantes. Actualités et réglementation.
- Contrôle des connaissances : évaluations orales.
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 20 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.
- Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter.

Moyens pédagogiques et techniques

Livres, supports papiers, équipement audiovisuel, sorties botaniques, travail interactif.

Suivi de l'exécution du programme

Feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires, les évaluations orales effectuées.

Attestation

Cette formation donne lieu à une attestation de participation au stage plantes niveau I.

Modalités de paiement

L'Ecole Plantasante pratique deux tarifications :

- Le tarif « inscription individuelle » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci prend sa formation à ses frais : voir contrat ou convention.

- Le tarif « formation professionnelle » (prise en charge par l'employeur ou un organisme externe). Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un licenciement

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr

Tél répondeur : 06.45.33.75.04

Doc mis à jour le 26/06/24



collectif : envoi des papiers sur demande par mail. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Information sur la législation en vigueur

La législation actuelle permet au public de vendre les plantes visées par le décret précité ainsi que les compléments alimentaires dûment déclarés comme tels à base de plantes, vitamines et minéraux, et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical, ni de pratiquer l'exercice illégal de la pharmacie.

Les Objectifs

Savoir utiliser, conseiller, vendre les produits précités (*).

Acquérir les connaissances nécessaires en botanique pour une pratique personnelle et autonome.

Programme de la formation

- Sorties botaniques sur 3 jours avec présentation des principales plantes médicinales, comestibles ou mellifères pour apprendre à les reconnaître avec une connaissance de base des 25 grandes familles de l'Est de la France ; visites guidées de jardin de plantes médicinales (Saverne ou Eschau, jardins de l'Ecole Plantasante par exemple).

- 2 jours sur les principales plantes d'herboristerie* locales ou non (description, propriétés, indications, effets secondaires, précautions d'emploi, interactions...) avec présentation de données d'ethnomédecine.

Présentation des plantes essentielles parmi celles autorisées par décret 2008-841 du 22.08.2008 et parmi des plantes courantes autorisées dans les compléments alimentaires et classées selon leur domaine d'activité :

Respiration et ORL, digestion et transit, circulation sanguine, dermatologie, affections de la femme, métabolisme et nutrition, appareil urinaire, fatigue, nervosité, stress, insomnie, articulations et douleurs.

1 journée inclura des ateliers et questions réponses sur tous ces sujets de dysfonctionnements divers et des conseils adaptés en phyto-aromathérapie ; les voies d'administration ; quelques éléments de réglementation.

***Note** : l'herboristerie était un terme réservé aux anciens herboristes et qui s'applique aujourd'hui à l'utilisation de plantes en phytothérapie et pour les tisanes. L'arrêté Plantes de 2008 permet à tout public de vendre légalement 148 plantes (autant que les anciens herboristes). Ce sujet sera abordé lors de la formation.

Matériel à la charge du stagiaire

1 livre : « Petite flore de France » de Régis Thomas, David Busti, Margarethe Maillart aux éditions Belin. Le stagiaire achètera ce livre par tout moyen à sa convenance par exemple en ligne, pour profiter pleinement du stage et de sorte que tous aient la même base, la plus adaptée pour progresser lors de cette formation.



Loupe de botaniste 10x21mm minimum LED Triplet :
Saisir loupe de botaniste triplet et vérifier 10x21 mm par exemple :
Grossissement : 10 fois
Ø de la lentille : 21 mm
L. 30 mm – h. 12 mm